



Procès-verbal du Conseil municipal – Commune de Ludesse

Mardi 21 novembre 2023 à 20h00

Date convocation	Nombre conseillers en exercice	Nombre conseillers présents	Absents ayant donné pouvoir	Absents excusés	Votants
09/11/2023	10	9	1	0	10

Présents : Nicolas ALIZERT (Président), Delphine AUDIGIER, Justine BENDAIJOU DURIN, Stéphane DESCAMPS, Christopher GIET, Virginie JAMOT, Romain LAURENT, Michel RABY, Elisabeth VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Aurélie ARNAUD à Christopher GIET

Virginie JAMOT est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juin 2023.

1. Elections sénatoriales : information rectification désignation des délégués sénatoriaux

La désignation des délégués sénatoriaux de Ludesse a été invalidée par le Tribunal administratif suite à une saisine de la préfecture du Puy-de-Dôme, du fait d'une erreur dans la transcription des résultats transmis à la préfecture.

Le Tribunal administratif a rectifié les résultats comme suit :

- M. Romain LAURENT est proclamé élu en qualité de délégué titulaire de la commune de Ludesse ;
- Mme Virginie JAMOT est proclamée élue en qualité de première suppléante de la commune de Ludesse ;
- Mme Delphine AUDIGIER est proclamée élue en qualité de deuxième suppléante de la commune de Ludesse.

Le Conseil municipal prend acte de la décision du Tribunal administratif.

2. Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la séance du conseil municipal du 9 juin 2023

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil municipal les décisions prises depuis la dernière réunion du Conseil :

- Dans le litige opposant la commune au fournisseur du City Park (Partenaire Equipement), Mme Estelle MAYET a été désignée comme avocate de la commune

de Ludesse, suite à la délibération prise lors du Conseil municipal du 9 juin 2023. Le Tribunal administratif doit convoquer les parties pour une conciliation dans les cinq mois.

- Suite à la désignation de la société API Restauration comme prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire, le Maire a conclu un contrat de prestation.

3. Démission d'une élue

Suite à la revente de sa propriété de Ludesse, Madame Corinne FLATRES a présenté sa démission du Conseil municipal. Celle-ci est effective depuis le 26 octobre 2023.

Le Conseil municipal prend acte de sa démission.

4. Tarifs communaux

Le Maire explique au Conseil municipal que le changement de prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire a entraîné des modifications des tarifs des repas.

Le nouveau prestataire différencie les repas enfants et les repas adultes. Les tarifs adultes sont plus élevés que le tarif appliqué actuellement pour chaque repas (perte de 90 cts par repas).

Le Maire propose de mettre en place un tarif spécifique adulte d'un montant de 5,30 € TTC avec mise en place effective au 1^{er} janvier 2024 (date d'achat).

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Désignation d'un référent déontologue de l' élu local

Le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un référent déontologue dans chaque commune. Deux personnes se sont portées volontaires : Messieurs René PAGIS et Gérard PAYET.

Les élus prennent connaissance de leur biographie.

Au vu des éléments apportés, le choix des élus se porte sur René PAGIS.

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6. Commanderie de Chaynat : restauration de l'église, du logis du commandeur, et de leurs décors peints : convention d'honoraires architecte

Stéphane DESCAMPS, en charge du projet, indique au Conseil municipal que, suite à la consultation du conservateur en chef des monuments historiques, celui-ci l'a orienté vers un cabinet d'architecte de monuments historiques. Le choix de la commune s'est porté sur le cabinet Laporte. L'architecte est venu plusieurs fois et a fait des propositions concernant les peintures en respectant la demande initiale de la commune, c'est-à-dire la préservation de l'état actuel des peintures protégées par les Monuments Historiques.

Des entreprises de restauration ont été également contactées. Une première étape est obligatoire : l'étude diagnostique (diagnostic général du bâti, étude archéologique et phase de mise en sécurité des peintures (maçonnerie sur les enduits, fissures, nettoyage et fixation des peintures)), d'un montant de 25 630 € HT.

Il est nécessaire de signer une convention d'honoraires architecte. A la signature, la commune devra effectuer un règlement équivalent à 20% du devis (5126 €). Ce document est obligatoire pour demander les subventions de la DRAC, de la Région et du Département. Nicolas ALIZERT demande le taux d'aide des institutions. Stéphane DESCAMPS répond qu'il se situe entre 80 et 85 % du budget.

Christopher GIET demande si une ligne a été prévue dans le budget. Nicolas ALIZERT indique qu'une ligne a été créée.

Le Maire précise que l'offre du cabinet Laporte est valable sous réserve de l'obtention des financements.

Les élus se prononcent en faveur de la signature de la convention avec le Cabinet Christian Laporte et du dépôt des demandes de subvention auprès de la DRAC, de la Région et du Département.

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7. Budget 2023 : décisions modificatives (dalle abribus et aide région, étude travaux église de Chaynat, reversement filet de sécurité)

➤ Décision modificative n°1

Ouverture de crédits : 1 535 € de virement de crédit (remboursement du « filet de sécurité » de l'Etat) pris sur la ligne « Dépenses imprévues »

➤ Décision modificative n°2

Vote de crédits supplémentaires :

- Chauffage de l'école : 1 750 €
- Dalle abribus : 6 310 €
- Etude travaux église de Chaynat : 26 143 €

Total : 34 203 €, pris sur les lignes « Dotation d'équipement des territoires ruraux » et « Régions »

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

8. Personnel communal : Centre de Gestion de la FPT – adhésion au pôle santé au travail convention 2024-2026

La commune adhère au Pôle santé du Centre de gestion, notamment pour les visites médicales des agents communaux. Il faut renouveler l'adhésion au mois de décembre 2023 pour l'année 2024. Pour 2024, le coût de l'adhésion passe de 102 à 110 €, du fait de

nouveaux services : l'accompagnement de l'inaptitude physique et l'accompagnement social.

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

9. Personnel communal : Mandat au Centre de Gestion de la FPT – engagement d'une négociation – accord collectif protection sociale complémentaire – garantie prévoyance.

Les arrêts maladie des fonctionnaires sont pris en charge par la collectivité. La prévoyance fonctionne à partir des trois mois d'arrêt maladie et du passage à demi-traitement. Les Centres de gestion ont fait un appel d'offres pour les communes adhérentes afin de négocier les taux de cotisation.

Le Maire propose de donner mandat au Centre de Gestion de la FPT pour la négociation d'un accord collectif de protection sociale complémentaire et garantie prévoyance.

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

10. Personnel communal : Mandat au Centre de Gestion de la FPT – lancement procédure mise en concurrence pour conclure une convention de participation en matière de prévoyance.

Le Maire propose de donner mandat au Centre de Gestion de la FPT pour une mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour la garantie prévoyance.

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

11. Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire : instruction droit des sols, autorisation signature avenant à la convention.

L'instruction des demandes d'urbanisme par les services de l'API pour le compte des communes adhérentes à la convention de service commun d'instruction du droit des sols était jusque-là gratuit, mais il devient payant à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'estimation du coût annuel pour la commune est de 411,25 €, estimation réalisée à partir du nombre et du type de dossiers instruits sur la commune en 2022 auquel a été appliqué un lissage sur 4 ans.

Un avenant à cette convention de service commun d'instruction du droit des sols, qui comporte notamment l'instruction des demandes d'urbanisme, doit être conclu avec l'Agglo Pays d'Issoire, afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce service.

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

12. Communauté d'Agglomération Pays d'Issoire : porté à connaissance du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes

Le Maire indique que la Chambre Régionale des Comptes a audité l'Agglo Pays d'Issoire. Le bilan fait état d'une situation financière saine, sans illégalité manifeste. Elle reproche à l'API de ne pas s'être dotée d'un certain nombre de documents, de n'avoir pas mis en place un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), de ne pas avoir de gros projet structurant, et de ne pas utiliser de fonds propres.

13. EPF Auvergne : rachat de parcelle amortie

L'Etablissement public foncier Auvergne a acheté pour le compte de la commune la parcelle E105 à Chaynat (située sous le petit lavoir). L'objectif est de préparer l'aménagement et la création d'espaces verts à l'entrée du village de Chaynat. Le Maire propose de racheter ce bien auprès de l'EPF Auvergne pour un montant de 1 832, 54 € TTC et de mandater l'étude notariale de Saint-Amant-Tallende pour effectuer cette transaction.

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

14. TE 63 : Travaux de dissimulation du réseau électrique au lieu-dit La Saigne / approbation de l'avant-projet.

Le Territoire d'Energie 63 a proposé un avant-projet d'enfouissement de poteau et de réseaux électriques à l'entrée d'un terrain de Ludesse pour permettre son accès. Le coût pour la commune s'élève à 3 000 € HT.

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

15. TE 63 : Travaux d'enfouissement des réseaux télécoms La Saigne / approbation de l'avant-projet

Le Territoire d'Energie 63 a proposé un avant-projet d'enfouissement de réseaux de télécommunications à l'entrée d'un terrain de Ludesse pour permettre son accès. Le coût pour la commune s'élève à 1 200 € HT.

VOTE : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Questions diverses

Repas des aînés dimanche 14 janvier 2024 à la salle polyvalente de Ludesse.

Abribus installés mais ne sont pas mis en service. Pour l'instant les arrêts aller et retour se font toujours place de la Bascule.

Installation d'un second composteur collectif à Ludesse d'ici la fin d'année 2023.

Ouverture de la location de la salle polyvalente de Ludesse aux habitants extérieurs à la commune : proposition refusée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance,
Virginie JAMOT



V. Jamot

Le Maire,
Nicolas ALIZERT

